PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Séance ordinaire du 1er février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1er février 2022, à 19 h, à huis clos, au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, à Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Fabien Lacorre
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel**.**

Est également présent :

Le directeur général et secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.

2. Acceptation de l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1 Dépôt par la direction générale - Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de l'année 2021.
4.2 Modification à l'article 7 du règlement numéro 207-2021 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Bernard dans le cadre du "Programme FIMEAU" et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 477 200 $ amorti sur une période de vingt (20) ans.
4.3 Avis de motion - Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin.
4.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 209-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

5.1 Confirmation de M. Serge Vachon au poste régulier temps plein comme opérateur de machineries lourdes.
5.2 Autorisation des signataires - Protocole d'entente avec le promoteur "Cie 9076-0372 Québec inc. - Marc Rancourt, "Développement domiciliaire secteur du ruisseau - Phase 3 (rue Maheux)".
5.3 Autorisation d'un emprunt au montant de 11 858,34 $ à même le fonds de roulement pour l'achat d'une caméra pour l'inspection de conduites d'égout.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de janvier 2022 et du rapport comparatif.
6.2 Aide financière octroyée à 9430-8459 Québec inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 1 aide générale à l'entreprise.
6.3 Adjudication du contrat pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 16 février 2022 au 15 février 2023.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Versement à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.
7.2 Versement à consentir dans le cadre de la Politique culturelle "Aide pour la réalisation d'une activité culturelle dans le cadre d'une manifestation populaire".
7.3 Renouvellement du protocole d'entente avec la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.
7.4 Appui à la "Fête de la pêche sur le lac Etchemin - Édition 2022".
7.5 Adhésion de la Municipalité de Lac-Etchemin au programme "Les Cœurs Villageois".
7.6 Représentation municipale au "Comité Cœurs Villageois de Lac-Etchemin".

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

11.2

12. ~~Période d'intervention des membres du conseil.~~

13. ~~Période de questions des citoyens.~~

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. Camil Turmel, maire, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«*Dans un contexte de respect et de transparence, nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance*».

017-02-2022
2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

018-02-2022
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1

DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'ANNÉE 2021

Conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (LCV) qui prévoient qu'une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose ledit rapport également prévu au règlement numéro 181-2018 relatif la gestion contractuelle (RGC) de la Municipalité de Lac-Etchemin.

019-02-2022
4.2

MODIFICATION À L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2021 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE BERNARD DANS LE CADRE DU "PROGRAMME FIMEAU" ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 477 200 $ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

De modifier et remplacer l'article 7 du règlement numéro 207-2021 par le libellé suivant :

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution et/ou toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Notamment, celle versée dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) du gouvernement du Québec **au montant de 339 350 $** (Annexe B).

Adoptée à l'unanimité.

4.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Sébastien Ouellet, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin.

_____
Sébastien Ouellet, conseiller

4.4 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 209-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Fabien Lacorre, le projet du règlement numéro 209-2022 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-Etchemin.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

020-02-2022
5.1 **CONFIRMATION DE M. SERGE VACHON AU POSTE RÉGULIER TEMPS PLEIN COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES**

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur de machineries lourdes le 5 juillet 2021;

Considérant que suite à l'affichage du poste à l'interne, ceci en conformité avec les exigences de la convention collective en vigueur, la municipalité a retenu la candidature de M. Serge Vachon;

Considérant que M. Vachon a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur en date du 20 janvier 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme M. Serge Vachon, comme employé régulier temps plein, au poste d'opérateur de machineries lourdes à l'échelon # 2, le tout effectif dès le 20 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

021-02-2022
5.2 **AUTORISATION DES SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR "CIE 9076-0372 QUÉBEC INC. - MARC RANCOURT, "DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SECTEUR DU RUISSEAU - PHASE 3 (RUE MAHEUX)"**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente résolution l'acceptation des plans et devis préparés par la firme d'ingénieur Roche Ltée (no. projet 62486 signé par les ingénieurs André Mercier et Jonathan Mercier) et au plan d'arpentage préparé par Jean Venables (minute 2025, préparé le 28 octobre 2021), élaboré dans le cadre du développement domiciliaire "Secteur du Ruisseau - Phase 3 (Rue Maheux)", pour le compte du promoteur "Cie 9076-0372 Québec inc. - Marc Rancourt";

QUE le maire, M. Camil Turmel, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, ou en son absence M. Eric Guenette, directeur des Services publics Urbanisme et Environnement et assistant-greffier, soient autorisés à signer le protocole d'entente en date du 1er février 2022 à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

022-02-2022
5.3

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 858,34 $ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR L'INSPECTION DE CONDUITES D'ÉGOUT

Considérant que la municipalité avait prévu lors de ses prévisions budgétaires le financement par le fonds de roulement pour l'achat d'une caméra pour l'inspection de conduites d'égout;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la municipalité emprunte un montant net de 11 858,34 $ à son fonds de roulement pour le financement de l'achat d'une caméra pour l'inspection de conduites d'égout pour une période de quatre (4) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit payable le 1er mai de chaque année à compter de 2023 jusqu'à 2026 inclusivement à raison de 2 964,58 $ pour les années 2023 à 2025 inclus et 2 964,60 $ pour l'année 2026 par les contribuables desservis par le service d'égout.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE JANVIER 2022 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de janvier 2022 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

023-02-2022
6.2

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À 9430-8459 QUÉBEC INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 1 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal a adopté le 3 décembre 2019, la résolution numéro 245-12-2019 établissant la "Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin";

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 1 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par 9430-8459 Québec inc. concernant un projet d'aménagement d'une microbrasserie artisanale avec comptoir de dégustation;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à 9430-8459 Québec inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 $, montant admissible au volet 1 (Aide générale à l'entreprise), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 8 500 $ (34 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

- Un second versement de 8 500 $ (34 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

- Un troisième et dernier versement de 8 000 $ (33 %) transmis 24 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

QU'advenant le cas où les exigences relatives au volet 1 de la politique ne pourraient être respectées (principalement en ce qui a trait à l'augmentation de l'évaluation municipale de l'ensemble des bâtiments imposables concernés d'un montant minimal de 75 000 $), le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à 9430-8459 Québec inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 10 000 $, montant admissible au volet 2 (Aide au démarrage), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 5 000 $ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

- Un deuxième et dernier versement de 5 000 $ (50 %) transmis dans les 12 mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

024-02-2022
6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2022 AU 15 FÉVRIER 2023

Considérant que la municipalité a reçu depuis février 2017 un bon service de la firme "SM Eau Expert" en ce qui attrait à l’assistance à l’exploitation des ouvrages de traitement de l’eau potable et des eaux usées et que le contrat peut être donné de gré à gré;

Considérant que le dernier contrat octroyé viendra à échéance le 15 février prochain;

Considérant que la firme « SM Eau Expert » a déposé une nouvelle offre dans laquelle les montants et les termes sont les mêmes que le contrat actuellement en vigueur, ce qui correspond à montant évalué à 26 645,46 $ (taxes incluses) pour les parties A et B en plus des autres besoins particuliers éventuels qui seront traités à la pièce, tel que la réfection de la rue Bernard prévue en juin prochain, la mise à jour des équipements de l'usine de l'eau potable et la vidange des boues des étangs et la pose de lignes d'air aux étangs à l'automne prochain;

Considérant que le Directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 16 février 2022 au 15 février 2023, selon les termes et conditions soumis le 31 janvier 2022, à la firme "SM Eau Expert";

Considérant que la firme SM Eau Expert s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat; soit la garantie d'exécution du contrat de 10%, la preuve d'assurances, l'avis de cotisation en vigueur de la CNESST, l'attestation de Revenu Québec ainsi que le formulaire de l'annexe B dûment signé de la Politique de gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie de gré à gré à la firme "SM Eau Expert" le contrat pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour un montant 26 645,46 $ (taxes incluses) et ce en référence aux montants déposés en date du 31 janvier 2022.

Description	Montant selon la base forfaitaire **SM Eau Expert**	Fréquence estimée	Total estimé du contrat **SM eau Expert**
Partie A - Soutien technique à notre opérateur en assainissement des eaux et remplacement lors des vacances de notre opérateur en assainissement des eaux *(Évalué 8 hres/jour pendant 3 jours et 3 heures /jour pendant 1 jour soit 27 heures/semaine.)*	69 $/ heure	5 semaines	9 315,00 $
Partie B - Visite, vérification et service de gestion et de traitement des appels d'urgence	495 $/fin de semaine	28 fins de semaine	13 860,00 $
Total de la soumission (taxes incluses)			**26 645,46 $**
Autres services hors contrat (travaux de génie civil dont la réfection de la rue Bernard prévue en juin +/- 4 semaines)	91 $/ heure		

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

025-02-2022
7.1 **VERSEMENT À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu une demande;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse les subventions suivantes :

Marc-Antoine Poulin **266,50 $**

Snowboard cross - 9 au 30 novembre 2021
Autriche - Camp d'entraînement et courses
Europa

Adoptée à l'unanimité.

026-02-2022
7.2

VERSEMENT À CONSENTIR DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE "AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION POPULAIRE"

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution de subvention afin d'inciter les différentes organisations et manifestations populaires à réaliser une activité culturelle;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le Comité de suivi de la Politique culturelle a reçu une demande;

Considérant que la politique prévoit une évaluation par le Comité de suivi de la Politique culturelle et que cette évaluation est positive;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse une subvention de 300 $ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine sous le thème "Relâche ton art !". Plusieurs activités seront offertes aux jeunes de 8 à 12 ans. Elles seront animées par des artistes professionnels. Les organisateurs devront fournir les pièces justificatives pour recevoir la subvention.

Adoptée à l'unanimité.

027-02-2022
7.3

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS

Considérant le consentement réciproque des dirigeants de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et de la Municipalité de Lac-Etchemin à parapher un protocole d'entente concernant certaines conditions et modalités relatives au versement d'une aide financière annuelle;

Considérant qu'il est important de déterminer les termes et les conditions d'une collaboration respective afin d'établir des liens harmonieux de coopération visant l'atteinte des objectifs préétablis par la Maison de jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le protocole d'entente proposé et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins et la municipalité et d'en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

028-02-2022
7.4

APPUI À LA "FÊTE DE LA PÊCHE SUR LE LAC ETCHEMIN - ÉDITION 2022"

Considérant la volonté de l'Association de protection du lac Etchemin (APLE) d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche le 4 juin 2022;

Considérant la participation d'un groupe expérimenté de pêcheurs pour appuyer l'organisme;

Considérant que la municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement dans sa Politique familiale et des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la municipalité donne son appui à l'Association de protection du lac Etchemin et à ses partenaires pour la tenue de la Fête de la pêche, le 4 juin 2022;

QUE la municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant un montant de 2 000 $ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement du lac en complément des montants investis par le milieu et du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec;

QUE la municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné à l'Éco-Parc des Etchemins lors de la saison de pêche;

QUE le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité "Fête de la pêche sur le lac Etchemin, édition 2022".

Adoptée à l'unanimité.

029-02-2022
7.5

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU PROGRAMME "LES CŒURS VILLAGEOIS

Considérant le projet de Cœurs Villageois s'inscrit dans la démarche de développement récréotouristique de Bellechasse-Etchemins et que celui-ci encourage les municipalités à mettre des efforts dans leur développement pour embellir et dynamiser les cœurs de villages, en plus de mettre en valeur les atouts naturels et culturels qui valent le déplacement;

Considérant que le projet est financé à 80% par le FARR et par conséquent, les municipalités participantes auront seulement 20% du projet à financer, ce qui représente un montant de 4 000 $;

Considérant qu'un comité de citoyens doit être formé pour assurer une bonne démarche et qu'un élu municipal accompagné d'une ressource municipale assure le bon fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adhère au programme "Les Cœurs Villageois" et suive la démarche proposée par l'agente de développement récréotouristique Bellechasse-Etchemins et coordonnatrice du projet Cœurs Villageois.

Adoptée à l'unanimité.

030-02-2022
7.6 **REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU "COMITÉ CŒURS VILLAGEOIS DE LAC-ETCHEMIN"**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal nomme M. le conseiller Guyda Deblois pour siéger sur le Comité "Cœurs Villageois de Lac-Etchemin" avec le directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Jude Émond qui agira à titre de personne-ressource;

QUE pour la période effective et fonctionnelle liée au mandat de ce comité, ledit comité fera partie de la liste des comités statutaires du Conseil avec une rémunération afférente pour les élus municipaux qui y sont nommés.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

031-02-2022
9. **APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour janvier 2022 pour la somme de 390 983,31 $, le tout tel que détaillé comme suit : "achats impayés 271 012,90 $ et déboursés directs : 119 970,41 $" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et déboursés directs ci-haut décrit.

_____
Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire Camil Turmel procède à la lecture de la correspondance du directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault datée du 1er février 2022 et adressée au Conseil municipal, annonçant sa décision de prendre sa retraite en juillet prochain.

032-02-2022 **ACCEPTATION DE LA DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE PRENDRE SA RETRAITE**

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal accepte la décision de M. Laurent Rheault, à l'effet de quitter ses fonctions de directeur général/secrétaire-trésorier pour prendre sa retraite en juillet prochain, le tout en référence à sa correspondance du 1er février 2022 adressée au Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

033-02-2022 **FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal nomme M. le maire, Camil Turmel, Mme la conseillère Joan Gagnon, MM. les conseillers Guyda Deblois et Patrick Lachance, membres du comité de sélection formé en vue de pourvoir le poste de directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Pour la période effective et fonctionnelle liée au mandat de ce comité, ledit comité fera partie de la liste des comités statutaires du Conseil avec une rémunération afférente pour les élus municipaux qui y sont nommés.

Adoptée à l'unanimité.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

11.1 Aucun point pour cet item.

12. ~~**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**~~

~~Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.~~

~~Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.~~

13. ~~**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**~~

~~Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.~~

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Yannick Dion propose que la présente séance soit levée.

MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER